

7 mai 2009**La Société Financière Manuvie déclare un dividende**

TORONTO – Le conseil d'administration de la Société Financière Manuvie a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 0,26 \$ par action ordinaire de la Société Financière Manuvie (la « Société »). Ce dividende sera versé au plus tôt le 19 juin 2009 aux actionnaires inscrits en date du 20 mai 2009 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions suivantes de catégorie A, à dividende non cumulatif. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 juin 2009 aux actionnaires inscrits en date du 20 mai 2009 à la clôture des marchés.

- Série 1 : 0,25625 \$ par action
- Série 2 : 0,29063 \$ par action
- Série 3 : 0,28125 \$ par action
- Série 4 : 0,4837 \$ par action

À propos de la Financière Manuvie

La Financière Manuvie, groupe canadien et chef de file des services financiers, compte des millions de clients dans 19 pays et territoires. Exerçant ses activités sous le nom de Financière Manuvie au Canada et en Asie, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis, elle offre à sa clientèle une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine par l'entremise d'un vaste réseau d'employés, d'agents et d'associés. Au 31 mars 2009, les fonds gérés par la Financière Manuvie et ses filiales se chiffraient à 405 milliards de dollars canadiens (322 milliards de dollars américains).

La Société Financière Manuvie est inscrite aux bourses de Toronto (TSX), de New York (NYSE) et des Philippines (PSE) sous le symbole « MFC », et à la Bourse de Hong Kong (SEHK) sous le symbole « 945 ». La Financière Manuvie est présente sur le Web, à l'adresse www.manuvie.com.

Communications avec les médias

Laurie Lupton
416 852-7792
laurie_lupton@manuvie.com

Relations avec les investisseurs

Amir Gorgi
1 800 795-9767
investor_relations@manuvie.com